



CNU

Conseil National des Universités

# Section 33: Chimie des Matériaux

*André Margaille*

*Vice-président CNU 33 (2013-15)*

*Membre CNU 33 (2009-15)*



Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes

La Grande Motte

3 au 5 Juin 2015





CNU

# Conseil National des Universités

Conseil National des Universités

*-Instance nationale régie par le décret 92-70 du 16 janvier 1992  
Composée de 1800 membres*

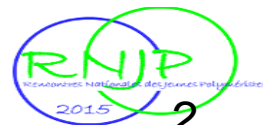
*-11 groupes constitutifs divisés en 52 sections  
Groupe 7 : sections 31, 32 et 33 (environ 4000 EC ou assimilés)*

*-Représentation paritaire de collègue A et collègue B (2/3 élus, 1/3 nommés)*

*-Principales missions: Qualifications, Promotions, CRCT, PEDR,  
Evaluation*



Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes  
La Grande Motte  
3 au 5 Juin 2015





*36 membres titulaires*

*3 sous disciplines : solidistes, métallurgistes et polyméristes*

*Un peu moins d'un tiers de polyméristes*

### *Motion de la section CNU - 33 – Chimie des Matériaux*

*La section 33 du CNU réaffirme le rôle fondamental joué par le CNU dans la gestion des carrières des enseignants-chercheurs. Le CNU est la seule instance nationale représentative de la diversité des disciplines universitaires. Par sa composition, sa représentativité et son rôle national, le CNU apporte la garantie de l'équité de traitement des dossiers par une instance reconnue, notamment en matière de validation de la qualité des dossiers en vue des recrutements, promotions, CRCT et primes d'excellence scientifique.*

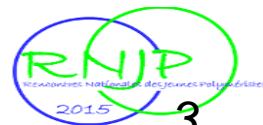
*La section 33 rappelle donc notamment son attachement à la procédure de qualification aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur des Universités, qui atteste un niveau scientifique et pédagogique validé par les pairs pour l'ensemble du territoire, grâce à une vision globale du champ disciplinaire et de la diversité des parcours*



*Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes*

*La Grande Motte*

*3 au 5 juin 2015*





**Activité de recherche, relevant du champ disciplinaire de la section 33, ayant donné lieu au minimum à deux articles dans une revue à comité de lecture de facteur d'impact supérieur à 1. Les brevets sont pris en compte au même niveau.**

**Expérience d'enseignement, de diffusion des savoirs ou de formation, attestée par des documents écrits (vacations, monitorat, ATER, ...) et dont le candidat fera la présentation détaillée dans son dossier**





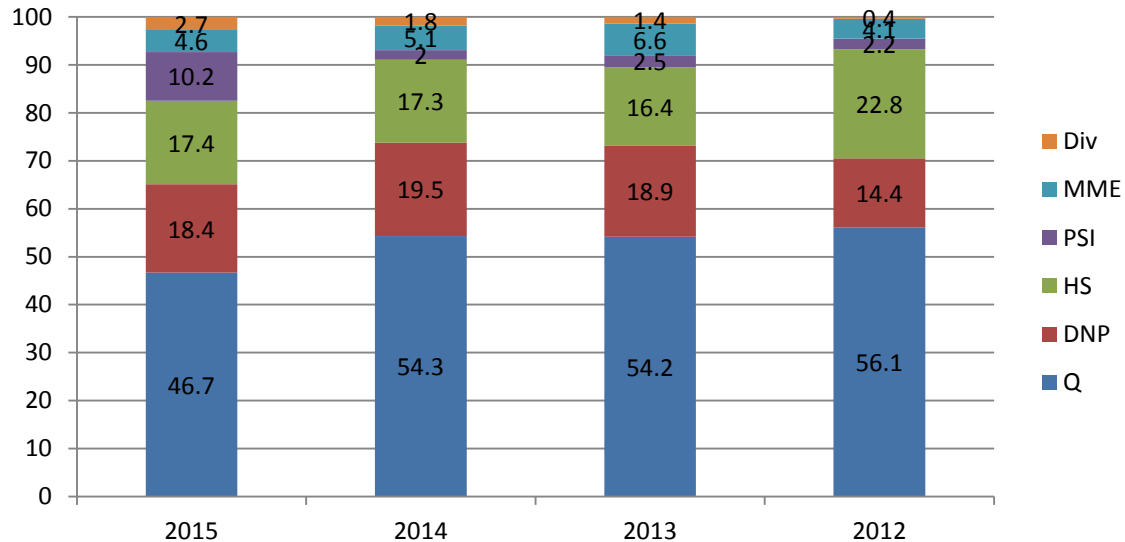
*Q: Qualifié*

*DNP: Dossier Non Parvenu*

*HS: Hors Section*

*PSI: Production Scientifique Insuffisante*

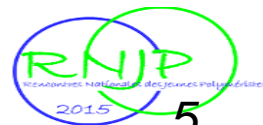
*MME: Manque de Motivation pour l'Enseignement*



*430 dossiers par an en moyenne*



Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes  
La Grande Motte  
3 au 5 juin 2015





- Activité de recherche, relevant du champ disciplinaire de la section 33,. Au moins 15 à 20 articles dans des revues à comité de lecture de facteur d'impact supérieur à 1
- Activité d'enseignement en chimie des matériaux. Animation d'équipe pédagogique. Porteur de maquette en création ou reconduction.
- L'autonomie, le rayonnement scientifique et la prise de responsabilité d'encadrement de master et de thèses
- Participation ou responsabilité de contrats et de programmes nationaux ou internationaux
- Participation importante à des activités d'intérêt collectif au niveau local, national ou international





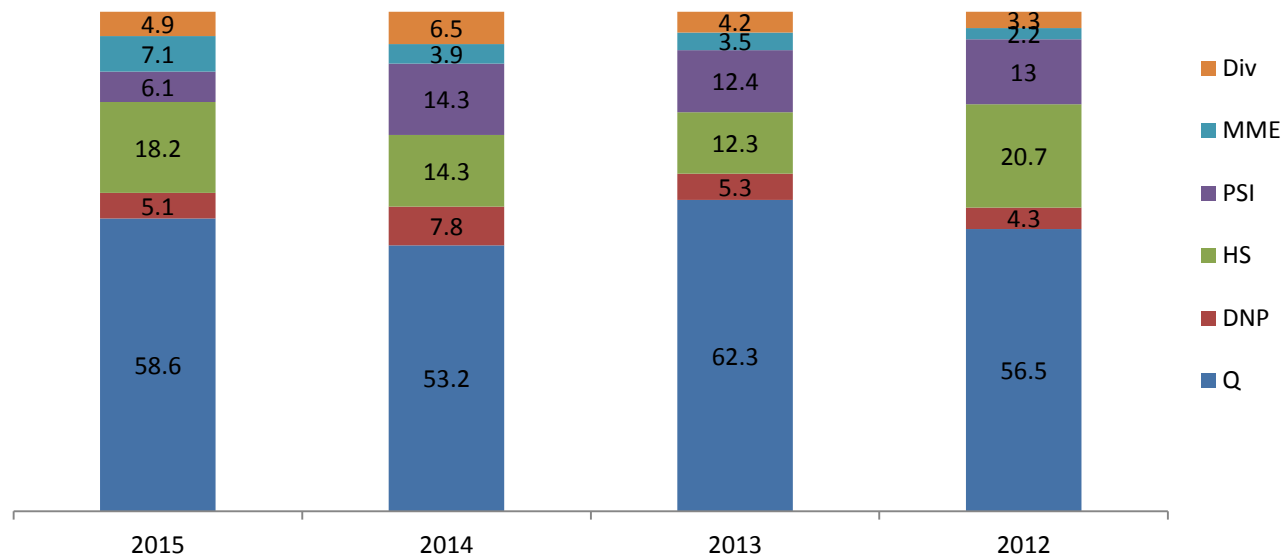
Q: Qualifié

DNP: Dossier Non Parvenu

HS: Hors Section

PSI: Production Scientifique Insuffisante

MME: Manque de Motivation pour l'Enseignement



95 dossiers par an



Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes  
La Grande Motte  
3 au 5 juin 2015





- Publications et production scientifique
- Encadrement d'étudiants (Master, thèse, post-docs,...)
- Rayonnement
- Responsabilités en enseignement ou en administration
- Responsabilités scientifiques

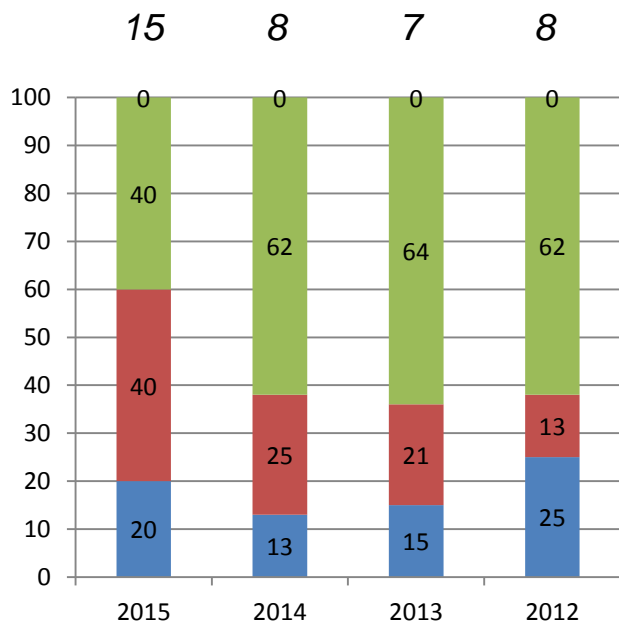




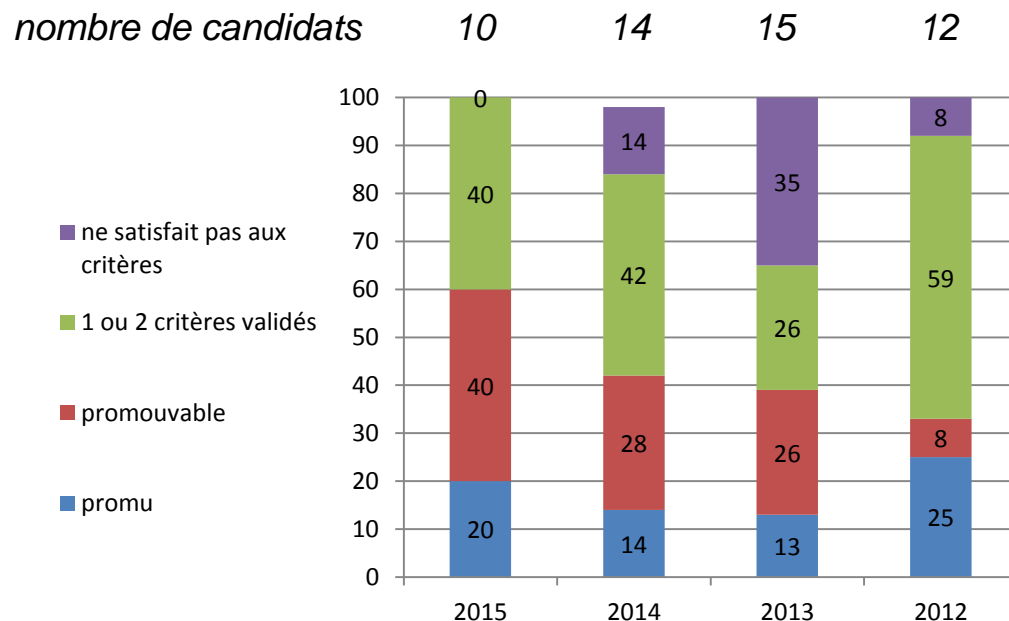


- Promu au titre du contingent national
- Non promu en raison du nombre limité sur le contingent national
- Satisfait aux exigences : scientifiques et/ou responsabilités collectives et/ou pédagogiques
- Dossier à consolider

### MCF



### PR



■ ne satisfait pas aux critères  
 ■ 1 ou 2 critères validés  
 ■ promouvable  
 ■ promu



Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes  
 La Grande Motte  
 3 au 5 juin 2015





**Production scientifique:** ACL (IF sup 1), ouvrages, brevets

**Encadrement doctoral et scientifique:** Thèses et stages (M2R)

**Diffusion et rayonnement scientifique:**

- Conférences et séminaires invités, communications orales et affiches en distinguant le caractère national ou international
- Expertises, organisation colloques, activités éditoriales, distinctions, séjours invités, jurys theses et HDR, ouvrages pédagogiques

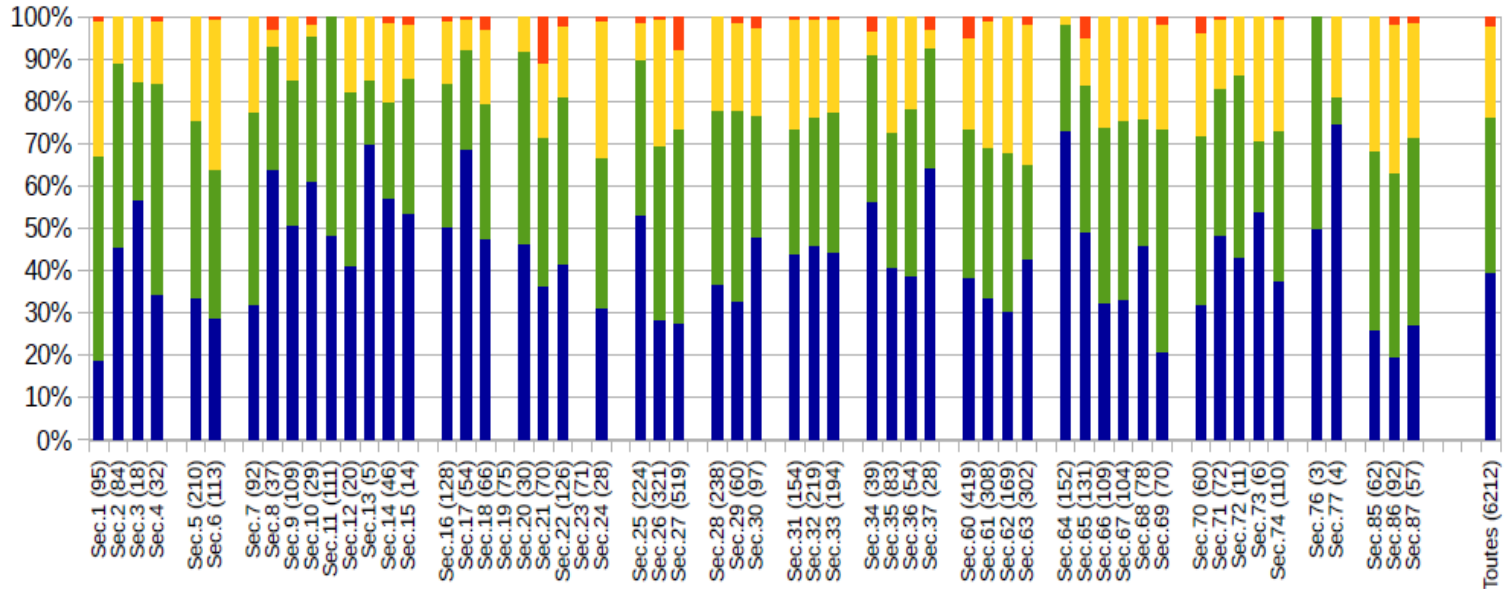
**Responsabilités scientifiques**

- Management/animation scientifique et activités contractuelles
- Formation par la recherche
- Responsabilités/fonctions dans les instances locales/nationales





Répartition, par n° de section CNU, des appréciations sur l'ensemble des 4 éléments d'évaluation (P+E+D+R)



■ De la plus grande qualité ■ Satisfait pleinement aux critères ■ Mériterait d'être renforcé ■ Insuffisamment renseigné

*Prime attribuée par les établissements:*

-à 100% des candidats évalués parmi les « 20% meilleurs »

-à 68% des « 30% suivants »

-à 3% des « 50% restants »



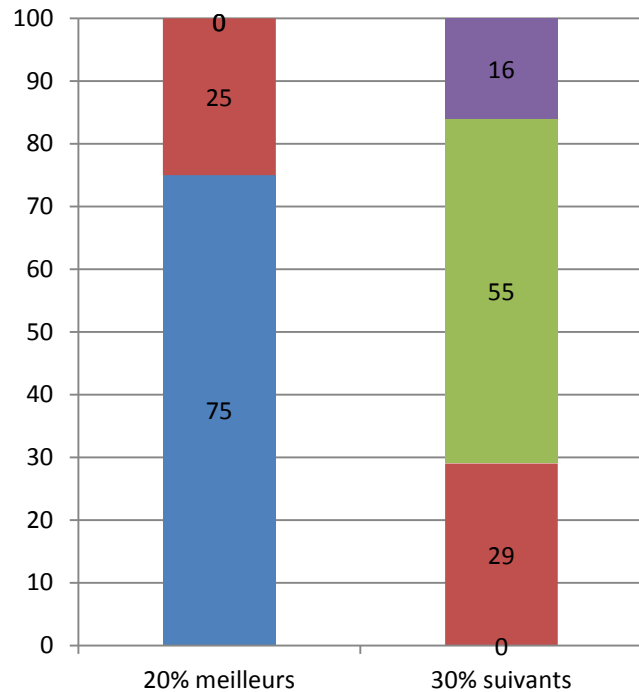
Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes

La Grande Motte  
3 au 5 juin 2015

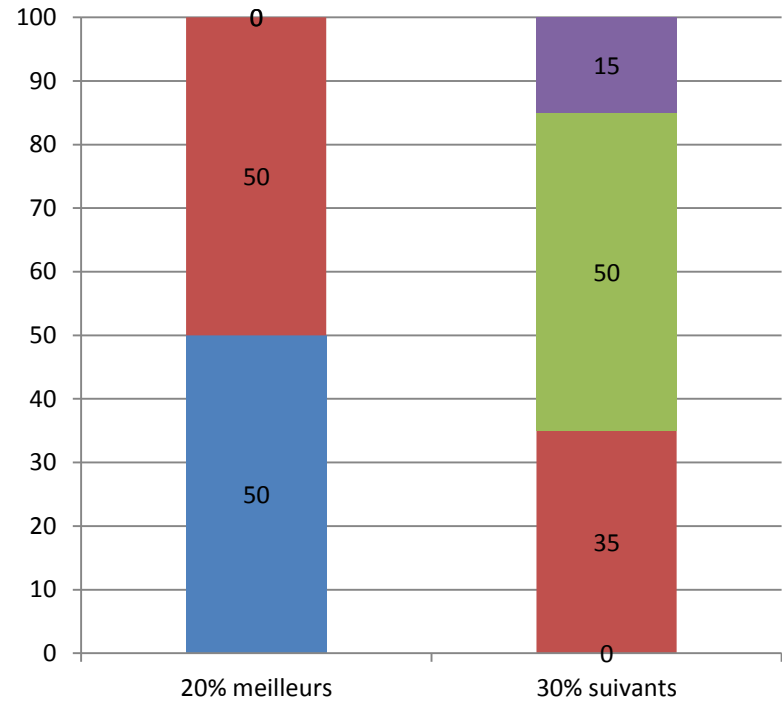




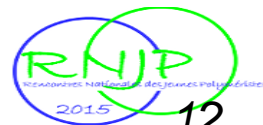
### MCF 50/100



### PR 50/100



Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes  
 La Grande Motte  
 3 au 5 juin 2015





*Constituée des membres des bureaux des sections*

- Coopération entre les champs disciplinaires*
- Prise en compte de l'ensemble des activités*
- Création de groupes de travail si nécessaire*

*Le recrutement sur un poste MCF l'année suivante de la thèse est passé de 42% en 2002 à 30% en 2012*





***Motion de la section CNU 33 concernant le suivi de carrière (votée en 2015 à l'unanimité des 33 membres présents)***

*La section CNU 33 s'oppose fermement à la généralisation du suivi de carrière telle qu'énoncée dans la circulaire relative à la gestion des carrières des enseignants-chercheurs, envoyée aux établissements le 28 octobre 2014.*

*Elle estime indispensable que les finalités de ce suivi de carrière soient enfin définies et qu'un bilan des bénéfices constatés pour les enseignants-chercheurs relevant des sections pilotes soit préalablement dressé.*





Toutes les **organisations syndicales représentatives** (siégeant au Comité Technique Paritaire des personnels de statut Universitaire) peuvent désigner un coordonnateur de listes. Il peut créer et gérer les listes dans l'application HELIOS pour **toutes les sections des deux collèges**. Il est le correspondant des candidats et de son organisation syndicale auprès de la DGRH A.

**Tout électeur** peut créer une liste (avec une affiliation syndicale ou non) et devenir « le délégué » de cette liste **dans la section et le collège auxquels il appartient**. Il doit pour cela enregistrer le nom de sa liste dans cette section et ce collège. Chaque liste créée est identifiée par la section, le collège et le nom de la liste. Le délégué dispose du droit d'initialiser (dénommer), constituer et déclarer une liste.

*8 juin: Date limite de transmission des listes de candidats et des professions de foi témoins au MENESR <http://www.helios-cnu.fr/>*

Rencontres Nationales des Jeunes Polyméristes

La Grande Motte  
3 au 5 juin 2015

